

Jean-Baptiste Amadiou

La littérature française au XIX^e siècle mise à l'Index

Les procédures

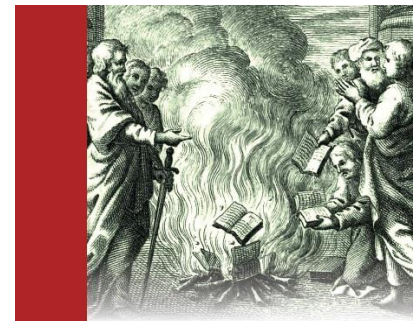
Résumé

Du concile de Trente à Vatican II, l'Église romaine interdit à ses fidèles la lecture d'ouvrages par leur inscription dans la liste des livres prohibés, l'*Index librorum prohibitorum*. Au XIX^e siècle, tout ou partie des œuvres romanesques de Balzac, George Sand, Victor Hugo, Eugène Sue, Dumas père et fils, Flaubert, Stendhal et Zola subirent une mise à l'Index. Les décrets ne mentionnaient pourtant pas pour quel motif ni dans quelle circonstance la Congrégation de l'Index avait frappé d'interdit *Le Lys dans la vallée*, *Notre-Dame de Paris*, *Les Misérables*, *Madame Bovary* ou *Le Rouge et le Noir*. Il serait encore impossible de reconstituer les procès et de connaître la teneur des débats, si le Saint-Siège, au nom de la « repentance » voulue par Jean-Paul II, n'avait pas ouvert les archives historiques de la Congrégation à la recherche savante.

Après un bref rappel historique sur la législation canonique en matière de livres depuis l'invention de l'imprimerie, Jean-Baptiste Amadiou expose le déroulement des procès intentés aux œuvres de fiction pour le XIX^e siècle français à la lumière des archives de l'Index : la dénonciation de l'œuvre, son examen détaillé par un rapporteur, la congrégation préparatoire des consultants, la congrégation générale des cardinaux, la promulgation du décret par le pape. Quel fut cependant le degré exact d'observance des interdits romains en un siècle où la discipline ecclésiastique hésitait entre un « gallicanisme » ecclésiologique en plein reflux et la docilité croissante à l'égard des décisions de Curie ?

L'auteur

Jean-Baptiste Amadiou est chercheur au CNRS en littérature française, membre de République des Savoirs (CNRS / Collège de France / École normale supérieure). Ses travaux portent sur les relations de la littérature avec la religion, les institutions et le droit. Le présent livre, reprenant la première partie de sa thèse de doctorat, est le fruit du dépouillement systématique des archives de la Congrégation romaine de l'Index relatives aux procès contre les romans et les pièces de théâtre du XIX^e siècle français.



JEAN-BAPTISTE AMADIEU

La littérature française
au XIX^e siècle
mise à l'Index

Les procédures



100 PATRIMOINES

cerf **P**ATRIMOINES

Littérature

Contact

Chloé Cosnefroy
chloe.cosnefroy@editionsducerf.fr
01 80 05 36 41

ISBN

978-2-204-10644-3
552 p.
39 €

Parution

23 août 2017

Disponibilité

Chez votre libraire
www.editionsducerf.fr
www.laprocurer.com
amazon.fr
chapitre.com
decitre.fr

